

L'OMEP et le plaidoyer politique

Table ronde – 7 mai 2026 – Kigali

L'Organisation mondiale pour l'éducation de la petite enfance (OMEP) est une ONG internationale présente dans **83 pays** et **partenaire de l'UNESCO depuis 1948**. Notre travail s'appuie sur la **Convention relative aux droits de l'enfant**, avec un engagement fondamental :

L'EPPE est un droit fondamental qui doit être **gratuit, inclusif et de haute qualité** pour tous les enfants.

1. Un accès gratuit :

- favorise **la cohésion sociale**;
- évite l'exclusion des **plus pauvres** ;
- peut prendre différentes **formes, sans se limiter au modèle de la crèche ou de l'école**.

2. L'inclusion, autre terme pour désigner l'« universalité », implique :

- **l'absence de toute discrimination**, ce qui est **l'essence même** de l'ODD 4.2.
- **une offre d'éducation de la petite enfance partout**, y compris dans les zones isolées.

3. Une éducation de haute qualité nécessite **des professionnels formés et rémunérés équitablement**, ainsi qu'une **approche holistique** qui reconnaît les enfants comme **des personnes dépositaires de droits**.

Domaines d'action

En matière d'action, le travail de l'OMEP se concentre sur trois dimensions qui se renforcent mutuellement :

1. Un **plaidoyer** constant:

- Guidé par des actions menées au niveau des **institutions internationales** et **relayé par les comités nationaux auprès de leurs gouvernements**.
- Notre argumentation repose sur :
 - **le droit et la justice** en matière de droits de l'homme ;
 - **l'importance des premières années** du développement de l'enfant ;
 - **l'investissement** à long et à court terme ;
 - **la cohésion sociale** ;
 - **l'accès à d'autres droits** par le biais de l'éducation.

2. De nombreuses **recherches universitaires sur l'éducation et l'accueil des tout-petits (EAPT)** et leur diffusion par le biais :

- **des conférences annuelles régionales et mondiales** qui rassemblent des centaines de participants ;
- d'une **revue scientifique à comité de lecture**, *l'International Journal of Early Childhood* ;
- d'une **revue consacrée à la pratique** (« *Theory in Practice* » en anglais/français/espagnol) ;
- d'un **prix** destiné **aux jeunes chercheurs**.

3. Formation et soutien au travail éducatif du personnel et à l'implication des parties prenantes :

- en encourageant **des projets thématiques mondiaux** (droits de l'enfant, diversité linguistique et culturelle, accès à l'eau, développement durable, etc.) et **en promouvant les initiatives** mises en œuvre ;
- en particulier, par l'organisation d'une **série de webinaires conjoints avec le Secteur des politiques éducatives de l'UNESCO** dans le but de « renforcer les capacités des parties prenantes de l'EPPE ».

2. Plaidoyer

Au niveau des institutions internationales

Nous essayons de **faire progresser un peu plus** les droits en faveur de l'EPPE chaque fois que cela est possible. Récemment :

- À **Genève**, nous avons souligné la nécessité **d'étendre le droit à l'éducation gratuite dès la petite enfance** lors de la réunion *du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant*.
- Au sein de la **Commission de l'éducation de l'UNESCO**, nous avons plaidé pour l'inclusion des **éducateurs de la petite enfance** dans la révision de la Recommandation de 1966 concernant la **condition du personnel enseignant**, afin d'améliorer leurs conditions de travail, l'attractivité et la sécurité de l'emploi.

Au niveau national

L'OMEP s'efforce d'aider les comités nationaux à convaincre leurs gouvernements. Nous nous efforçons de :

- Rencontrer les personnalités politiques de chaque pays afin de soutenir la proposition visant à instaurer une **Décennie pour l'EPPE**.
- Sensibiliser les professionnels, les décideurs et les élus locaux ou nationaux en organisant **des visites d'étude**.
- Participer à **des études sur l'EPPE** avec les comités nationaux.
- Informer les enfants et leurs parents sur la nature et la mise en œuvre des **droits de l'enfant** (initiatives axées sur les journées internationales des Nations Unies).

Bien que de nombreux acteurs puissent contribuer à l'EPPE, nous soulignons que la **responsabilité première** de garantir ce droit **incombe à l'État**.

Par conséquent, lorsque **des acteurs non étatiques sont impliqués, une réglementation et une coordination publiques solides** sont essentielles pour garantir l'équité, la qualité et le suivi de la politique conduite.

Hier, lors de la présentation sur le Rwanda, ces qualités étaient bien présentes, et nous avons réalisé que les progrès en matière d'EPPE dépendent profondément de **la volonté politique** et de **la collaboration entre toutes les parties prenantes**.

Je n'ai pas le temps de présenter notre action avec la RDC : nous avons soutenu des acteurs locaux engagés et contribué à faire émerger une volonté politique. Aujourd'hui,

une mission sur les cadres de formation des éducateurs est en cours et un groupe de députés « représentants nationaux, amis de l'EPPE » a vu le jour.

Conclusion

L'influence politique **ne suit pas de processus standard.**

Elle nécessite de **s'appuyer sur des acteurs locaux forts et engagés**, de les soutenir constamment et **de mobiliser différents moyens** pour construire la meilleure réponse possible aux situations nationales.

Et parfois, cela aboutit même à des résultats concrets.

Restons engagés en faveur **des droits des enfants** dès leur plus jeune âge !

Merci.

Gilles Pétreault, représentant de l'OMEP auprès de l'UNESCO